

ASSOCIATION CANADIENNE DES SAGES-FEMMES
ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2025

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
Résultats	5
Évolution des actifs nets	6
Bilan	7 - 8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 18
Renseignements complémentaires	19

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Association Canadienne des Sages-Femmes

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de l'Association Canadienne des Sages-Femmes (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendant de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquitté des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Billy Mokas CPA inc.¹

(Québec), le 6 juin 2025

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A134491

ASSOCIATION CANADIENNE DES SAGES-FEMMES**RÉSULTATS****EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025**

Page 5

	2025	2024
Produits (note 10)		
Cotisations des membres	718 673 \$	675 269 \$
Publications et articles promotionnels	47 100	43 898
Conférences	302 899	6 380
Autres	8 935	6 028
	<hr/>	<hr/>
	1 077 607	731 575
Subventions (annexe A) (note 10)	5 026 064	7 217 590
	<hr/>	<hr/>
	6 103 671	7 949 165
Charges (note 10)		
Salaires et avantages sociaux	2 968 033	2 778 049
Consultation et honoraires	1 020 123	2 088 456
Frais de déplacement	613 282	938 961
Frais de bureau et frais administratifs (incluant un amortissement de 9 624 \$ (2024: 10 914\$))	455 000	689 822
Dépenses des partenaires de projet	550 723	672 656
Publicité et communication	242 856	405 265
Réunions et événements	267 106	297 096
Articles promotionnels	46 730	25 817
	<hr/>	<hr/>
	6 163 853	7 896 122
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges d'exploitation	(60 182)	53 043
Autres produits (charges)		
(Perte) gain non réalisé(e) sur devises monétaires	(10 025)	38 839
	<hr/>	<hr/>
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(70 207) \$	91 882 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ASSOCIATION CANADIENNE DES SAGES-FEMMES

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

Page 6

	Grevé d'affectation NCIM	Non affecté	2025 Total	2024 Total
Solde au début (note 8)	9 689 \$	412 076 \$	421 765 \$	329 883 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	(70 207)	(70 207)	91 882
Solde à la fin	9 689 \$	341 869 \$	351 558 \$	421 765 \$

ASSOCIATION CANADIENNE DES SAGES-FEMMES

BILAN

31 DÉCEMBRE 2025

Page 7

	2025	2024
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse et trésorerie	1 561 429 \$	905 948 \$
Débiteurs (note 3)	635 709	463 294
Frais payés d'avance	79 647	95 264
Certificats de placement garanti réalisables au cours du prochain exercice (note 4)	15 000	25 000
	<hr/>	<hr/>
	2 291 785	1 489 506
Certificats de placement garanti, au coût (note 4)	10 000	-
Immobilisations corporelles (note 5)	10 623	14 964
	<hr/>	<hr/>
	2 312 408 \$	1 504 470 \$
	<hr/>	<hr/>

ASSOCIATION CANADIENNE DES SAGES-FEMMES

BILAN

31 DÉCEMBRE 2025

Page 8

	2025	2024
Passif		
Passif à court terme		
Créiteurs et autres charges à payer (note 6)	313 160 \$	496 646 \$
Revenus reportés (note 7)	4 385	4 385
Apports reportés (note 11)	1 643 305	581 674
	<hr/>	<hr/>
	1 960 850	1 082 705
	<hr/>	<hr/>
Actifs nets		
Grevé d'affectation internes - NCIM (note 8)	9 689	9 689
Non affecté	341 869	412 076
	<hr/>	<hr/>
	351 558	421 765
	<hr/>	<hr/>
	2 312 408 \$	1 504 470 \$
	<hr/>	<hr/>

Éventualités et garanties (note 11)

Engagements (note 12)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

ASSOCIATION CANADIENNE DES SAGES-FEMMES**FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025**

Page 9

	2025	2024
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(70 207) \$	91 882 \$
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	9 624	10 914
	(60 583)	102 796
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(172 415)	957 947
Frais payés d'avance	15 617	(48 255)
Créditeurs et autres charges à payer	(183 484)	(130 297)
Revenus reportés	-	(4 448)
Apports reportés	1 061 631	(2 130 882)
	721 349	(1 355 935)
	660 766	(1 253 139)
Activité d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(5 285)	(2 840)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
	655 481	(1 255 979)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début		
	930 948	2 186 927
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin		
	1 586 429 \$	930 948 \$
Constitution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Encaisse et trésorerie	1 561 429 \$	905 948 \$
Certificats de placement garanti	25 000	25 000
	1 586 429 \$	930 948 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Statuts et objectifs de l'organisme

L'Association représente les sages-femmes individuelles, leurs associations provinciales et territoriales ainsi que la profession de la pratique sage-femme au Canada. L'Association (ci-après « l'Organisme ») a été constituée en personne morale en vertu des dispositions de la Partie II de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, le 10 janvier 2001, et a commencé ses activités le 1er avril 2001.

2. Principales méthodes comptables

Base de présentation

L'Organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Constatation des produits

Apports

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Produits

Les produits tirés des conférences, des cours, des subventions et des publications sont constatés lorsque les conditions suivantes sont réunies : une preuve convaincante d'une entente existe, la prestation a été effectuée, les frais sont fixes ou déterminables, la perception est probable, et l'entente ne nécessite pas de personnalisation importante

Cotisations des membres

Les cotisations sont constatées à titre de produits au prorata dans l'exercice auquel elles se rapportent, lorsque le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses, l'évaluation des créances à recevoir, des apports reportés, la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'Organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'organisme dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

L'Organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des dépôts à terme, les débiteurs et autres créances.

Un passif financier émis par l'organisme dans des conditions de pleine concurrence qui est indexé sur un indicateur de sa performance financière ou de la somme qui serait payable à la date de clôture selon le supplément résultant de l'indexation. Un tel passif contracté entre apparentés est réévalué au plus élevé de son coût ou de la somme qui serait payable à la date de clôture si l'on calculait à cette date le supplément résultant de l'indexation. Le montant de l'ajustement relatif au supplément est comptabilisé aux résultats et présenté comme une composante distincte de la charge d'intérêts.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moinsvalue n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Ventilation des produits et charges communes

L'Organisme comptabilise ses charges par fonction : Administration générale, Projets et services aux membres.

Les frais de bureau et de communication sont répartis au prorata, en fonction du temps consacré et des ressources utilisées pour chaque fonction.

Conversion des opérations et des éléments en devises étrangères

L'Organisme utilise la méthode temporelle pour convertir ses opérations en devises étrangères.

Les actifs et passifs monétaires sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Les autres actifs et passifs sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les produits et charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains et pertes de change sont inclus dans l'État des résultats.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent.

2. Principales méthodes comptables (suite)**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles. Dans les cas inhabituels où la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable, l'immobilisation corporelle et l'apport correspondant sont comptabilisés pour une valeur symbolique. Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Périodes
Matériel, mobilier de bureau et agencement	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	5 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

3. Débiteurs

	2025	2024
Comptes à recevoir	348 095 \$	210 844 \$
Apports à recevoir (note 11)	81 936	90 074
Taxes de vente à recevoir	205 678	162 376
	635 709 \$	463 294 \$

4. Certificats de placement garanti, au coût

	2025	2024
Échéant le 22 juin 2026, portant intérêt à 2,75%	5 000 \$	5 000 \$
Échéant le 4 février 2027, portant intérêt à 2,25%	10 000	10 000
Échéant le 7 mai 2026, portant intérêt à 2,75%	10 000	10 000
	25 000	25 000
Certificats de placement garanti réalisables au cours du prochain exercice	15 000	25 000

4. Certificats de placement garanti, au coût (suite)

	10 000 \$	- \$
--	-----------	------

Les encaissements à recevoir au cours des deux prochains exercices sont estimés aux montants suivants :

2026	15 000 \$
2027	10 000
	25 000 \$

5. Immobilisations corporelles

	2025		2024	
Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette	
Matériel, mobilier de bureau et agencement	41 629 \$	41 002 \$	627 \$	872 \$
Matériel informatique	74 754	66 252	8 502	11 218
Améliorations locatives	31 710	30 216	1 494	2 874
	148 093 \$	137 470 \$	10 623 \$	14 964 \$

6. Crédoiteurs et autres charges à payer

	2025	2024
Comptes fournisseurs et frais courus	75 102 \$	326 419 \$
Salaires courus	237 980	167 731
Sommes à remettre à l'État	78	2 496
	313 160 \$	496 646 \$

7. Revenus reportés

L'Organisme a organisé des activités de financement afin de soutenir les étudiantes sages-femmes noires du Canada. Au cours des exercices antérieurs, de 2021 à 2023, l'Association a recueilli un total de 13 709 \$ provenant de ces activités. Au 31 décembre 2025, le solde non dépensé s'élève à 4 385 \$ (2024 - 4 385 \$), lequel devrait être distribué au cours du prochain exercice

Le montant comptabilisé dans les présents états financiers représente le solde des ressources non dépensées reçues par l'Organisme dans le cadre de ces activités de financement et est présenté à titre d'apport reporté conformément à la méthode de constatation des produits de l'Organisme. Les variations du solde des revenus reportés se présentent comme suit :

	Solde au			Solde au
	31 déc. 2024	Encaissements		31 déc. 2025
Étudiantes sages-femmes				
noires	4 385 \$	-	\$	-
				\$ 4 385

8. Actif net grevé d'affectation internes - CNSSFA

Au cours des exercices antérieurs, le conseil d'administration a approuvé l'utilisation de fonds pour des bourses de déplacement. Le total des restrictions à la fin de l'exercice s'élève à 9 689 \$ (2024 - 9 689 \$) de fonds recueillis par le NCIM (Conseil national des sages-femmes autochtones).

9. Instruments financiers

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 décembre 2025 sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux débiteurs et aux effets à recevoir.

L'Organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle procède, de façon continue, à des vérifications de crédit de ses clients et maintient des provisions pour les pertes de crédit éventuelles qui, une fois matérialisées, sont conformes aux prévisions de la direction.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Association éprouve des difficultés à honorer des obligations liées à des passifs financiers. L'Organisme est exposée à ce risque principalement à l'égard de ses créditeurs et charges à payer.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux de change.

L'Association reçoit des subventions de projet en devises, ce qui donne lieu à une exposition aux risques de marché découlant des variations des taux de change, depuis la date de réception du financement jusqu'à la date de sa constatation à titre de produits. Au 31 décembre 2025, l'Association détenait des produits reportés initialement reçus en dollars américains et convertis en dollars canadiens de 22 272 \$ (2024 - 195 111 \$), des liquidités en dollars américains converties en dollars canadiens de 187 345 \$ (2024 - 467 012 \$), des avances en dollars américains aux partenaires de projet de 141 397 \$ (2024 - 268 915 \$) et des créditeurs en dollars américains convertis en dollars canadiens de 6 911 \$ (2024 - 10 438 \$).

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux fixe et à taux variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

10. Ventilation des produits et des charges

	Admin. générale	Projets	Services aux membres	Total 2025	Total 2024
PRODUITS					
Conférences	- \$	- \$	302 899 \$	302 899 \$	6 380 \$
Généraux	8 935	-	-	8 935	6 028
Revue et marchandises	2 589	-	44 511	47 100	43 898
Cotisations des membres	718 673	-	-	718 673	675 269
Subventions	372 457	4 505 607	148 000	5 026 064	7 217 590
	1 102 654	4 505 607	495 410	6 103 671	7 949 165
CHARGES					
Salaires et avantages sociaux	(523 246)	(2 241 176)	(203 611)	(2 968 033)	(2 778 049)
Réunions et événements	(13 247)	(126 467)	(127 392)	(267 106)	(297 096)
Consultation et honoraires	(153 203)	(713 869)	(153 051)	(1 020 123)	(2 088 456)
Frais de bureau et d'administration	(209 059)	(178 668)	(67 273)	(455 000)	(689 822)
Publicité et communications	(29 006)	(151 955)	(61 895)	(242 856)	(405 265)
Frais de déplacements	(61 041)	(543 296)	(8 945)	(613 282)	(938 961)
Dépenses des partenaires de projet	(547)	(550 176)	-	(550 723)	(672 656)
Articles promotionnels	(3 838)	-	(50 568)	(46 730)	(25 817)
	(993 187)	(4 505 607)	(672 735)	(6 163 853)	(7 896 122)
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges liées à l'exploitation					
(Perte) gain non réalisé(e) sur devises monétaires	(10 025)	-	-	(10 025)	38 839
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges					
	99 442 \$	- \$	(177 325) \$	(70 207) \$	91 882 \$

11. Éventualités et garanties

L'Association a reçu des apports du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), d'Affaires mondiales Canada (AMC), de Santé Canada, du ministère des Services aux Autochtones Canada (SAC) et des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) qui sont assujettis à des restrictions quant à l'utilisation des fonds. Les registres comptables de l'Association peuvent faire l'objet d'un audit par ces organismes afin de relever les cas, le cas échéant, où les montants imputés aux projets ne sont pas conformes aux modalités convenues et qui, par conséquent, seraient remboursables à l'organisme de financement.

Les ajustements aux états financiers résultant de ces audits seront comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils deviennent connus. Dans le cours normal de ses activités, l'Association conclut des conventions d'indemnisation avec les organismes de financement. En vertu de ces conventions, l'Association s'engage à indemniser l'organisme de financement contre toute perte ou responsabilité découlant des actes ou omissions de l'Association relativement à la convention. La nature des conventions d'indemnisation empêche l'Association de faire une estimation raisonnable du montant maximal potentiel qu'elle pourrait être tenue de verser à ces contreparties.

Les apports reportés de l'Association proviennent de divers donateurs en vue de soutenir ses projets en cours. Ces apports reportés ont principalement été versés par Santé Canada et le ministère des Services aux Autochtones Canada (SAC), qui ont ensemble contribué 453 045 \$ (2024: 401 608 \$). Le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) a contribué 22 272 \$ (2024: 71 661 \$) et Affaires mondiales Canada (AMC) a contribué un apport reporté de 1 076 801 \$ (2024: 946 965 \$).

Il n'y a eu aucun apport reporté au cours de l'exercice de la part de la Fondation Johnson & Johnson (2024: 195 326 \$), de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) (2024: 150 351 \$) ou du gouvernement du Yukon (2024: 3 999 \$). De nouveaux produits reportés ont été comptabilisés à l'égard de la Fondation McConnell totalisant 151 683 \$, ainsi que de Nordic Pharma CA Inc. pour un montant de 20 000 \$. Ces apports reportés sont constatés conformément à la méthode de constatation des produits de l'Association et sont affectés aux projets respectifs à mesure que les charges sont engagées.

12. Engagement

L'engagement pris par l'organisme en vertu d'un bail totalise 88 491 \$ et les versements approximatifs à effectuer au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

2026	42 228 \$
2027	42 228
2028	3 228
2029	807
	<hr/>
	88 491 \$

ASSOCIATION CANADIENNE DES SAGES-FEMMES**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025**

Page 19

	2025	2024
Annexe A - Subventions		
Services aux Autochtones Canada (SAC)	1 657 952 \$	2 116 933 \$
Affaires mondiales Canada (AMC)	1 262 688	946 965
L'Association a reçu des contributions du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA)	1 245 603	1 621 496
Santé Canada	643 390	2 077 682
Dons et commandites	148 000	36 771
Fondation McConnell	48 316	-
Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC)	20 115	17 180
La Fondation Johnson & Johnson	-	188 336
Agence de la santé publique du Canada (ASPC)	-	180 172
Association des sages-femmes de l'Ontario (ASFO)	-	28 056
Gouvernement du Yukon	-	3 999
	5 026 064 \$	7 217 590 \$